



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2026

Délibération n°79-2026
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 29
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Louis CHOAIN, Sara FERAUD, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Simon JARAIE, Pascal DIDTSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Charles SANNAT.

Pouvoirs : Pierre BIBET à Laurence BEATRIX, Valérie DAUDET à Dominique OURSEL, Louis DELMONTE à Thierry JOSSE, Nathalie SAMSON à Simon JARAIE, Christiane AMESLAND à Francis VIEZ

Date de la convocation : jeudi 17 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT ENTRE LE MUSEE ET L'OFFICE DE TOURISME (IBTN)

Exposé des motifs :

Depuis 2020, une convention de mandat annuelle entre le service commercial de l'Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie, d'une part, et le musée de la Ville de Bernay en lien avec le service du Patrimoine en charge du label Ville d'art et d'histoire d'autre part, organise les accords commerciaux entre les deux entités afin de permettre la mise en marché de prestations pour le public touristique.

La convention renouvelle en 2027 les prestations proposées par le musée et le service du Patrimoine :

- Une visite guidée de découverte de la ville et de son patrimoine, accompagnée d'un guide conférencier,
- Une visite guidée du musée accompagnée d'un guide conférencier.

En 2027, il est proposé deux nouvelles thématiques de découverte de la ville :

- Une visite guidée sur le thème d'Edith Piaf,
- Une visite guidée sur le thème Judith de Bretagne, dans le cadre du Millénium 2027, année européenne des Normands.

La convention renouvelle en 2027 les tarifs de ces prestations, à savoir :

- 120€ la visite d'1h30 pour un groupe de 30 personnes maximum, en semaine,
- 150€ la visite d'1h30 pour un groupe de 30 personnes maximum, les weekends et jours fériés.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de renouveler la convention de mandat entre le musée et l'Office de Tourisme pour l'année 2027.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des impôts,
Vu la convention de mandat ci-annexée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention de mandat, ainsi que ses éventuels avenants, établie pour une période d'un an.

Le secrétaire de séance



Mickael PEREIRA

Le Maire

Marie-Lyne VAGNER

